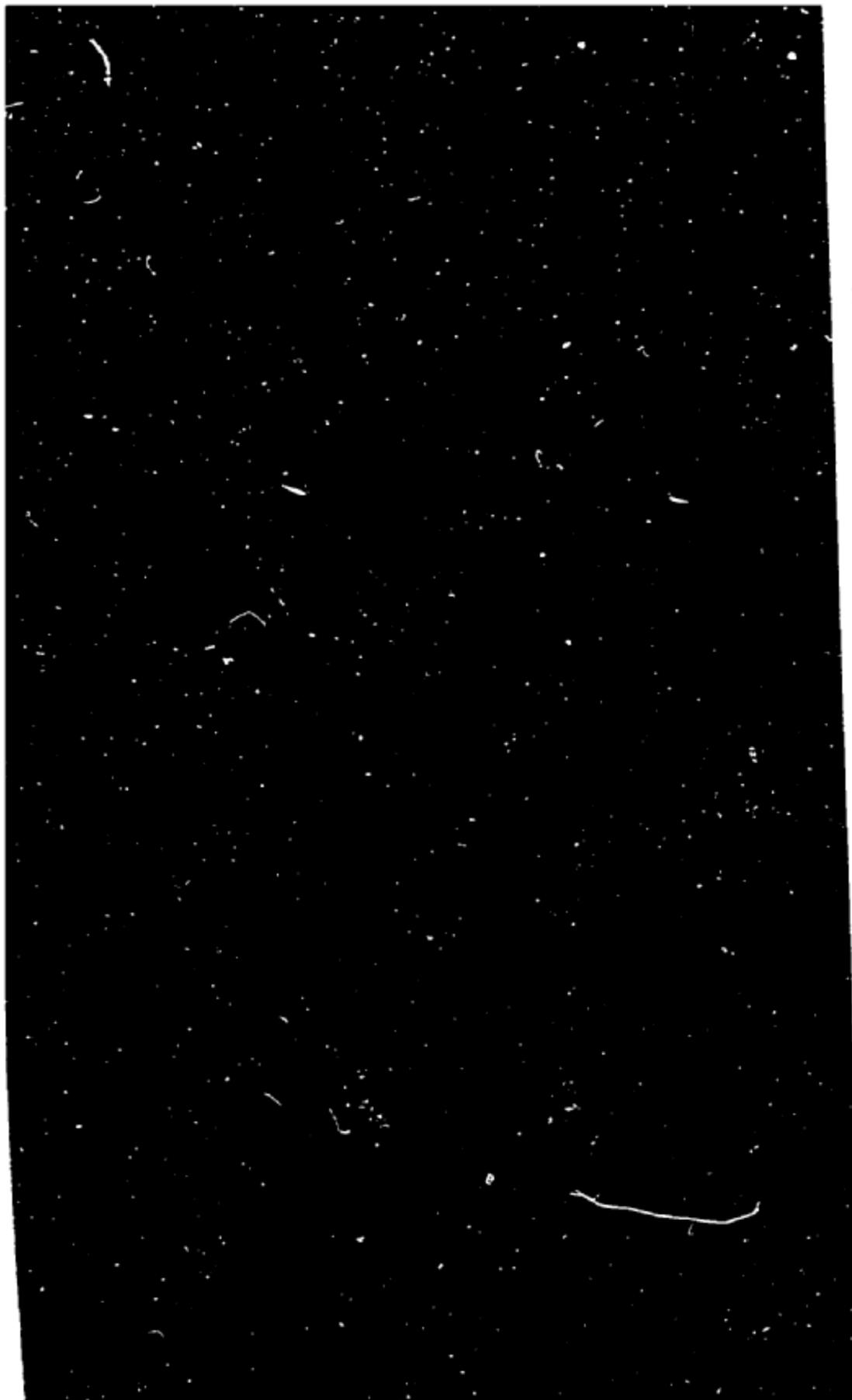


6808



BIBLIOTHEQUE SOCIALISTE

BIBLIOTHEQUE

Le... du... P. L. ...

Septième Congrès National

DE

PARTI OUVRIER

TENU A ROUBAIX

du Samedi 29 Mars au Lundi 7 Avril 1884.

PRIX : 10 CENTIMES

PARIS

HENRY ORIOL, ÉDITEUR

11, RUE BERTIN-POIRÉE, 11

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

Le Capital , par KARL MARX, prix	5 fr. 0 c
Le Capital de Karl Marx, résumé et accompagné d'un aperçu sur le socialisme scientifique , par GABRIEL DEVILLE, prix	3 fr. 00.
Le Programme du Parti ouvrier, son histoire, ses considérations ses articles , par J. GUESDE et P. LAFARGUE, prix	1 fr. 00.
Le Collectivisme au Collège de France, (Réponse à M. P. Leroy Beaulieu) , par JULES GUESDE, prix	0 fr. 20.
Le droit à la paresse , par PAUL LAFARGUE, prix	0 fr. 35.
Rapports et résolutions des Congrès ouvriers de 1876 à 1883 , par J. DORMOY, prix	0 fr. 40.

Cours d'Économie sociale

Le cours d'Économie sociale, ouvert par le Cercle de la Bibliothèque Socialiste du Parti ouvrier est fait alternativement par P. Lafargue et G. Deville, qui traitent chacun une partie spéciale de l'Économie sociale. — Les conférences seront publiées en brochures de 0 fr. 10 c. dans leur ordre de succession.

ONT PARU :

Le Matérialisme économique de K. Marx, par P. LAFARGUE

- I. *L'idéalisme et le matérialisme dans l'histoire.*
- II. *Le milieu naturel : Théorie darwinienne.*

L'Évolution du Capital, par G. DEVILLE.

- I. *Genèse du Capital.*
- II. *Formation du Proletariat.*



Septième Congrès National

DU

PARTI OUVRIER

TENU A ROUBAIX

du Samedi 29 Mars au Lundi 7 Avril 1884

Inauguré à Roubaix le 29 mars 1884, le 7^e Congrès national du Parti ouvrier a terminé ses travaux le 7 avril, après avoir tenu dix séances privées et sept séances publiques, et organisé sept meetings à Roubaix, Tourcoing, Lille, Gand (Belgique) et Paris.

Il s'est ouvert par une quadruple adresse de sympathie aux partis socialistes révolutionnaires de tous les pays, à la citoyenne Louise Michel et aux autres détenus de la république bourgeoise, aux grévistes d'Anzin et au citoyen Henri Carrette, secrétaire de la Fédération du Nord, ancien gérant du journal le *Forçat*.

Groupes représentés et délégués.

Cercle des 1^{er} et 2^e arrondiss. Paris (Seine). — Cercle d'études sociales L'Égalité, Le Mans (Sarthe). — Chambre syndicale des tailleurs et scieurs de pierre, Paris (Seine). — Délégué : G. BAZIN.

Cercle des ouvriers socialistes, Bezenet. — Cercle républicain des ouvriers, Montvicq. — Cercle des ouvriers républicains, Commeny. — Cercle des ouvriers socialistes, Doyet (Allier). — Délégué : A. BOURCHARD.

Chambre syndicale des ouvriers verriers, Montluçon (Allier). — Délégué : J. BERTRAND.

Cercle collectiviste rév. du 14^e arrondiss. Paris. — Cercle de propagande coll. rév. Lilas (Seine). — Délégué : CRÉPIN.

Groupe La Bataille, St. Pierre-les-Calais (Pas-de-Calais). — Délégué : COUTEAU.

Cercle des ouvriers républicains, Montluçon (Allier). — Chambre syndicale des ouvriers socialistes, Lavaveix-les-Mines (Creuse). — Chambre syndicale des ouvriers collectivistes, St. Eloi-les-Mines (Puy-de-Dôme). — Délégué : DORMOY.

Fédération ouvrière socialiste du Nord, Roubaix (Nord). — Délégué : DESKEDT.

Cercle l'Égalité, Lille (Nord). — Délégué : DELORY.
Groupe l'Égalité, Roubaix (Nord). — Délégué : DEKOEK.
Chambre syndicale des ouvriers rentreurs, Roubaix (Nord). — Délégué : PH. DUBOIS.
Fédération ouvrière socialiste du Nord, Roubaix (Nord). — Délégué : DERZELLE.
Démocratique Fédération d'Angleterre et Ecosse. — Délégués : ERNEST-BELFORT-BAXC et QUELCH.
Conseil National, Lyon. — Cercle coll. du 3^e arrondiss. — Cercle coll. du 6^e arrondiss. — Cercle l'Émancipation. — Groupe le Proletaire. — L'Égalité. — Le Progrès. — Groupe du parti ouvrier de St. Clair (Rhône). — Groupe du parti ouvrier de Villurbanne (Rhône). — Délégué : J. FARJAT.
Cercle socialiste révolutionnaire du 9^e arrondiss. Paris (Seine). — Délégué : R. FRÉJAC.
Agglomération Roannaise, Roanne (Loire). — Chambre syndicale : l'Union des tisseurs. — Groupe l'Égalité. — Le Drapeau Rouge. — La Jeunesse coll. rév. — L'Union des femmes socialistes. — L'Avant-Garde rév. — Le Vengeur. — Cercle La Jeunesse socialiste, Paris (Seine). — Délégué : CH. FOULLAND.
Groupe d'action politique et sociale l'Égalité, Paris (Seine). — Groupe de propagande coll. du 20^e arrondiss. Paris (Seine). — Groupe l'Égalité, Angoulême (Charente). — Délégué : J. GUESDE.
Groupe l'Émancipation, Roubaix (Nord). — Délégué : P. KOLLER.
Comité de secours de Domignies. — Chambre syndicale des verriers d'Anzin. — Groupe Le Révolté, Lille (Nord). — Délégué : LEFÈVRE.
Cercle de la bibliothèque socialiste Paris (Seine). — Délégué : P. LAFARGUE.
Chambre syndicale des ouvriers cordonniers, Le Mans (Sarthe). — Cercle coll. révolutionnaire du 17^e arrondiss. Paris. — Cercle Col. rév. du 18^e arrondiss. Paris (Seine). — Délégué : LE TAILLEUR.
Groupe La Solidarité, Roubaix (Nord). — Délégué : A. LEPÈRE.
Groupe La Défense des travailleurs, Reims (Marne). — Groupes socialistes révolutionnaires de St. Quentin (Aisne). — Délégué : MÉLIN.
Groupes la Libre-Pensée socialiste, — l'Indépendance, — l'Avant-Garde, Alais (Gard). — La Libre-Pensée socialiste, Lesignan (Aude). — Cercle des travailleurs de Pont-du-Las. — Délégué : PAULE MINCK.
Cercle l'Enseignement mutuel Roubaix (Nord). — Délégué : MOREAU.
Chambre syndicale des ouvriers bonnetiers, Troyes (Aube). — Délégué : PERTHUISOT.
Groupe La Résistance, Roubaix (Nord). — Délégué : H. VERLEYN.
Chambre syndicale ouvrière, Roubaix (Nord). — WATTEAU.

Adhésions.

Béziers.

Béziers, 30 mars 1884. — La Chambre syndicale des ouvriers tonneliers regrette de ne pouvoir se faire représenter au Congrès natio-

nal ouvrier de Roubaix. Elle déclare adhérer hautement aux décisions qui y seront prises et compte sur votre énergie et votre union pour le triomphe des revendications prolétariennes !

Le secrétaire : MAS.

Saint-Fargeau (Yonne).

La Chambre syndicale des bûcherons, trop pauvre pour envoyer un délégué au Congrès ouvrier de Roubaix, à ces grandes asises du travail, a pensé de son devoir de vous adresser son adhésion et de vous crier : courage ! A vous nos frères des villes.

Travailleurs de la campagne, perdus au fond des bois, la lumière qui a jailli des derniers Congrès ouvriers a lui jusqu'à nous. Nous pouvons assurer, quoi qu'en disent nos dirigeants bourgeois, que désormais la fraternité existe entre les travailleurs des champs et les travailleurs des villes et que le jour de la révolution ils marcheront la main dans la main à l'assaut des Bastilles capitalistes.

Salut aux plus dévoués.— Vive la Révolution sociale !

Le secrétaire et par ordre : LOUIS MARLOT.

Moulins (Allier).

Le groupe d'études sociales de Moulins adresse à ses frères de lutte siégeant au Congrès toutes ses sympathies et travaille avec eux à l'avènement de la Révolution sociale.

Pour le groupe : le secrétaire correspondant : G. MORIL.

Adresses étrangères et Réponses.

ALLEMAGNE

Hottengen-Zurich, 28 mars 1884.

Aux membres du Congrès national du Parti ouvrier français :

Compagnons, frères,

La solidarité des travailleurs de tous les pays s'accroît de plus en plus. Elle n'existe pas seulement dans les idées, elle existe surtout dans les faits. Que les dirigeants, les exploités s'attaquent, se fassent la guerre, rien de plus naturel, car c'est sur la peau d'autrui, sur celle des travailleurs, qu'ils se battent entre eux ; mais les intérêts des exploités, des opprimés sont partout les mêmes. La question nationale existe pour ceux qui exploitent les nations ; elle ne peut exister pour ceux qui veulent en finir avec l'exploitation.

C'est ce que vous avez reconnu, chers compagnons, en mettant à l'ordre du jour de votre Congrès les grandes questions qui ont trait aux relations internationales de la classe ouvrière, et en vous ralliant à l'idée d'un Congrès international ayant pour but la discussion de ces questions.

De tout notre cœur nous vous en félicitons, et lorsque les conditions de la lutte acharnée que poursuit actuellement notre Parti nous empêchent d'envoyer un délégué à Roubaix, de se faire représenter à votre Congrès, c'est parce qu'il est sûr que les résolutions

qui y seront prises prouveront l'internationalisme qui vous anime; c'est parce qu'il sait qu'entre frères il n'est point besoin d'ambassadeurs. Oui, nous sommes frères, et, comme l'a déclaré hier encore notre ami Liebknecht au Reichstag allemand, toute la science, toute la culture moderne est internationale, et quiconque renie le principe international se met lui-même hors de la culture moderne. Nous sommes de cœur avec les compagnons français, nous les regardons comme des frères. Le prolétariat français a voulu, en 1871, mettre fin à la politique du barbarisme, et, pour manifester cette magnifique pensée civilisatrice, il a renversé la colonne Vendôme. Les colonnes Vendôme allemandes seront, elles aussi, renversées; soyez en sûrs. C'est ce que Liebknecht a déclaré au Reichstag alors qu'on discutait la prorogation de la loi contre les socialistes. Et, aux élections prochaines, notre parti montrera que, malgré cette loi, non seulement il a conservé ses forces, mais il est devenu plus nombreux, plus fort, plus énergique. C'est au moins ce qu'il s'est proposé, et il saura se tenir parole. Et vous serez avec nous dans nos luttes comme nous sommes aujourd'hui avec vous dans vos délibérations.

Nous désirons vivement que votre Congrès contribue à fortifier l'organisation du Parti ouvrier français et à propager les grands principes du socialisme révolutionnaire si nettement exprimés dans votre programme.

Vive l'organisation des prolétaires français!

Vive la Révolution sociale!

Le secrétariat pour la correspondance extérieure du Parti ouvrier socialiste allemand :

Jos Joos. — LEO.

Au Parti ouvrier socialiste allemand.

Chers citoyens et camarades de lutte,

Le septième Congrès national du Parti ouvrier français a été heureux de recevoir votre adresse fraternelle. Il regrette, avec vous, que vous n'ayez pu vous faire représenter par une délégation, ainsi que la *Démocratique Fédération* d'Angleterre. S'il vous avait été possible d'abandonner un moment votre champ de bataille intérieur et d'assister à la séance publique d'hier soir, dans laquelle votre adresse a été acclamée à plusieurs reprises par des milliers de voix ouvrières, vous vous seriez convaincus que, malgré toutes les manœuvres de nos dirigeants respectifs, les frontières n'existent plus entre le prolétariat français et le prolétariat allemand, confondus dans la même lutte de classe, pour l'expropriation politique et économique de la bourgeoisie.

Vive le Parti ouvrier socialiste allemand!

Vive la Révolution sociale!

Pour le septième Congrès national du Parti ouvrier et par ordre :

Les secrétaires :

CH. MELIN. — P. LAFARGUE.

Roubaix, 31 mars 1884.

ESPAGNE

Le Parti socialiste ouvrier espagnol, Comité local madrilène, au septième Congrès national du Parti ouvrier français.

Madrid, 26 mars 1884.

Citoyens délégués,

Nous sommes persuadés que le Congrès qui va s'ouvrir à Roubaix aura une importance exceptionnelle.

Les graves questions qui figurent à son ordre du jour ne nous permettent pas de douter que, vous inspirant des travaux de vos groupes et de votre expérience personnelle, vous saurez leur donner une solution conforme aux progrès scientifiques du socialisme révolutionnaire dont la base rationnelle et juste s'affirme de plus en plus.

Vos résolutions devront viser le prolétariat universel, parce que le problème social revêt le même caractère dans tous les pays où le développement industriel a créé un prolétariat spolié et opprimé, et que, par suite, l'émancipation de ce prolétariat ne peut s'effectuer que par les mêmes moyens et sous le même drapeau.

Vous avez trop conscience de l'importance de votre mission pour qu'il puisse être utile de vous faire aucune recommandation. Vous n'oublierez pas cependant que le prolétariat des pays où manque la liberté nécessaire pour la propagande et l'organisation, considère votre Congrès comme le sien et voit en vous ses propres délégués. Telle est la solidarité que nous apportons dans nos doctrines et dans nos actes et qui nous permettra d'atteindre le même but.

Le Parti ouvrier socialiste espagnol vous salue et espère que vos résolutions rapprocheront l'heure du triomphe commun.

Vive l'émancipation du Quatrième-état !

Vive la Révolution sociale !

Par ordre du Comité,

Le secrétaire : ANTONIO GARCIA QUESIDO.

Au Parti socialiste ouvrier espagnol.

Chers citoyens et camarades,

Le septième Congrès national du parti ouvrier français est heureux et fier de la confiance que lui témoigne le parti socialiste ouvrier espagnol par l'organe de son Comité madrilène.

Persuadés avec vous que la question sociale est une question internationale, nous ne distinguons pas, dans nos efforts pour l'affranchissement du prolétariat, entre ouvriers espagnols et ouvriers français, et nous comptons que, de votre côté, vous voudrez participer effectivement au prochain Congrès international proposé par le Parti ouvrier suisse et accepté à l'unanimité par les délégués du Parti ouvrier français et les représentants de la *Democratic Federation*, d'Angleterre.

C'est surtout entre socialistes qu'il n'y a pas et qu'il ne saurait y avoir de Pyrénées.

Vive le Parti socialiste ouvrier espagnol !

Vive la Révolution sociale !

Les secrétaires : CH. FOULLAND, — J. FARJAT.

Roubaix, le 3 mars 1884.

BELGIQUE

A nos frères de France, réunis en Congrès à Roubaix.

Liège, le 2 avril 1884.

Nous vous envoyons de tout cœur l'expression de nos meilleurs sentiments de sympathie et de solidarité pour la bonne réussite des grandes assises de la démocratie militante et révolutionnaire, que vous tenez en ce moment à Roubaix.

La cause des travailleurs doit rester une. Tous nos efforts ne doivent tendre qu'à la fraternisation universelle, et pour y arriver il faut détruire l'esprit de chauvinisme dont malheureusement on est encore imbu. Les frontières effacées, les porte-couronnes disparaîtront, et de ce jour seulement datera l'avènement du peuple comme pouvoir souverain.

L'abolition des armées, ce fléau destructeur mis aux mains des oppresseurs, amènerait les peuples à des sentiments plus humanitaires, plus fraternels, et, du même coup, préparerait l'avènement de la République universelle des peuples, qui se tendraient les mains pour travailler en commun à l'émancipation morale, intellectuelle et matérielle, en leur montrant la solidarité et l'intérêt général qui doit réunir en une même famille tous les travailleurs aux cris de délivrance de : « plus de tyrans et guerre à la guerre ! »

Vous montrez, frères et citoyens, par votre enquête sur le sort des prolétaires, que vous êtes disposés à entrer dans la période d'action sans vous inquiéter de l'enquête gouvernementale.

Assez de phrases ! assez d'avocasseries ; les paroles emmiellées ne remplissent pas le ventre, et mieux vaut une vérité brutalement exprimée que ces discours qui ne tendent qu'à nous asservir davantage, à allonger notre chaîne de forçat, en nous faisant piétiner sur place, tandis qu'à l'heure actuelle notre programme à tous peut et doit se résumer en ce peu de mots : « Tout pour la Révolution, tout par la Révolution ! »

Puissiez-vous préparer le terrain de l'émancipation sociale afin que le jour où crouleront trônes, superstitions et oppressions, nous puissions nous unir à vous pour établir en commun le seul état social possible : « Le gouvernement du peuple par le peuple lui-même. » Vos souffrances étant les nôtres, vous comprendrez l'intérêt avec lequel nous suivons vos travaux, et, comme nous tendons au même but, notre ardeur à mettre en pratique les viriles résolutions qui seront prises dans votre assemblée et qui seules peuvent être pratiques, dictées qu'elles sont par l'expérience acquise dans la misère, la souffrance et l'oppression, car ceux qui souffrent sont seuls capables d'appliquer le remède qui doit guérir les maux dont souffre l'humanité.

Si une saignée devient nécessaire, faisons-la copieusement pour que ce soit la dernière ; devenons notre propre médecin en nous souvenant que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

À vous, frères et citoyens, nos plus sincères sentiments de solidarité et de fraternité. Puisse l'union et l'intérêt général effacer les nuances si minimes qui séparent souvent les défenseurs de la même cause pour rendre pratiques vos résolutions, afin que nous puissions

prendre un nouvel élan pour briser nos chaînes aux cris de : Vive la Révolution! Vive le règne du peuple!

Pour la *Section liégeoise*, la *Fédération socialiste* du bassin de Seraing et la *Résistance* des ouvriers mineurs du même bassin,

Le secrétaire fédéral : KOOLS.

Aux socialistes belges.

Frères de Belgique,

Votre adresse que nous recevons, et qui, après avoir affirmé « l'unité de la cause des travailleurs », vous montre prêts à « appliquer les résolutions » d'un Congrès national du Parti ouvrier français, nous a remplis de joie en établissant une fois de plus que l'Internationale a pu être supprimée de nom par les lois bourgeoises, mais qu'elle existe plus que jamais dans les faits.

Ce n'est, en effet, que par l'entente et la centralisation des forces ouvrières sans distinction de nationalité que l'émancipation du travail pourra surgir des ruines de l'ordre capitaliste actuel.

Aussi ne doutons-nous pas un seul instant que vous ne vous ralliez, comme vos frères de Suisse, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne au Congrès international qui vient d'être décidé à Roubaix et dont le siège, sur la demande des délégués anglais, a été provisoirement fixé à Londres.

Vivent les ouvriers socialistes belges!

Vive la Révolution internationale!

Pour le septième Congrès national du Parti ouvrier français et par ordre :

Les secrétaires : DESMEDT (FRANÇOIS), — G. BAZIN.

Roubaix, le 3 avril 1884.

Au Congrès du Parti ouvrier, Roubaix.

Gand, 5 avril 1884.

Citoyens délégués,

Si les socialistes flamands se sont trouvés, au dernier moment, dans l'impossibilité d'envoyer un délégué à Roubaix, croyez que nous saluons de tout cœur et les délégués au Congrès et les milliers de prolétaires qu'ils représentent. Nous espérons que vos travaux auront les résultats que vous en attendez et que le prolétariat français, si généreux pour les autres peuples, pour la liberté universelle, si grand dans l'histoire, saura s'organiser en un vaste parti, capable de prendre le gouvernement en main à la première révolution.

Nous vous saluons, frères de France, parce que nous espérons en vous qui avez déjà tant fait pour l'humanité.

Toujours la France, avant la Révolution et même encore après, a été un danger et un ennemi pour les Flandres. Aujourd'hui la France révolutionnaire tend la main à ses frères du bord de l'Escaut, et réunis par les mêmes principes, nous espérons, au lieu de batailles de Courtrai et de Roosbeck qui ont ensanglanté les Flandres au moyen âge, nous espérons lutter avec vous, dans les mêmes rangs, sur les mêmes barricades, tomber ensemble pour la même cause ou

profiter ensemble de la victoire, fruit des nos efforts réunis à ceux de nos frères des autres pays.

Comptez sur les socialistes flamands, comme ils comptent sur vous; et que de cette union jaillisse une force assez grande pour assurer l'émancipation du prolétariat de nos deux pays! Mais que le même principe de solidarité nous unisse très étroitement aux autres peuples pour que les masses prolétariennes ne forment plus qu'une seule armée...

Salut et fraternité.

Pour les socialistes flamands,
Pour le Conseil général du parti socialiste belge
C. ANSELE.

Aux socialistes flamands.

Chers camarades,

Votre lettre a rempli de joie le cœur des délégués du Congrès; elle témoigne une fois de plus du sentiment qui unit les socialistes du monde entier.

Vous avez raison d'affirmer que les luttes fratricides du moyen âge ne se renouvelleront plus; non, on ne verra plus les troupes françaises faire cause commune avec l'armée de la Belgique bourgeoise pour écraser le peuple qui se soulève. La guerre que nous verrons, est la guerre sainte, la guerre où, réunis sous la même bannière, le drapeau rouge de la révolution internationale, les prolétariats d'Europe et d'Amérique marcheront à la conquête du pouvoir politique.

Frères de Flandre, nous savons combien héroïques ont été vos pères, les ouvriers du xiv^e siècle, dans leurs luttes contre l'aristocratie et la bourgeoisie; nous serons fiers de combattre à vos côtés le dernier combat de la Révolution sociale.

Vivent les ouvriers socialistes de Flandre!

Vive la République ouvrière internationale!

Les secrétaires : — BAZIN, — KOLLER

HOLLANDE

Au Congrès national de Roubaix.

La Haye, 4 avril 1884, 9 h. 49 m.

Les socialistes hollandais envoient leurs salutations fraternelles au Congrès. — DOMELA NIEUWENHUIS.

Aux socialistes hollandais.

Frères de Hollande.

Le Congrès a reçu vos salutations fraternelles et nous charge de vous assurer des sympathies du Parti ouvrier français.

L'union n'est plus à faire, elle est faite entre les socialistes des divers pays. Il ne s'agit plus que de la consacrer par une action politique commune. C'est à quoi a pourvu le Congrès de Roubaix en décidant, avec les délégués de la *Democratic Federation* d'Angleterre, la tenue à Londres d'un prochain Congrès international pour arriver à une législation internationale du travail.

Votre télégramme nous est un sûr garant de votre adhésion à un projet auquel se sont déjà ralliés les Partis ouvriers socialistes de Suisse, d'Allemagne et d'Espagne.

Vive les socialistes hollandais !

Vive la Révolution internationale !

Pour le septième Congrès national du Parti ouvrier français :

Les secrétaires : A. LETAILLER, — DERZELLE.

Roubaix, le 4 avril 1884.

Résolutions.

SUR LA PREMIÈRE QUESTION :

(Inventaire des forces productives et statistique du travail.)

Le Congrès :

Après avoir renvoyé à une commission à nommer par la Fédération du Centre, le classement et le résumé pour la publication des 81 rapports reçus de Lyon, Sedan, Paris, Roanne, Montluçon, Villeurbanne, Saint-Clair, Amplepuis, Reims, Rethel, Epernay, Troyes, Lavaveix-les-Mines, Commentry, Bézenet, Doyet, Saint-Eloi-les-Mines, Boulton-sur-Suippe, Bazancourt, Isle, Warmeriville, Cuers, Beaucuire, Raphaële, Carmeaux, Le Coteau, Mayet-de-Montagne, Saint-Symphorien, Le Mans, Anzin;

Constata que tous les faits et chiffres recueillis sont une confirmation éclatante des données du socialisme scientifique moderne :

D'une part, la misère, l'insécurité et la servitude ouvrières vont croissant avec les applications industrielles et commerciales de la science; le progrès du machinisme, le développement national et international de l'industrie et du commerce et l'énorme augmentation de la richesse sociale. — C'est la nécessité de la Révolution économique qui s'affirme;

D'autre part, la centralisation qui s'accélère dans le domaine de la production et de l'échange fait disparaître la classe moyenne, transforme, par l'*actionariat* et l'*anonymat*, les propriétaires en oisifs et accumule dans la classe des salariés toutes les activités productives tant intellectuelles que musculaires. — C'est la possibilité de la Révolution qui se démontre.

Mais de ces rapports il résulte encore autre chose :

L'esprit qui a présidé à leur confection établit que dans notre prolétariat français il existe dès aujourd'hui une forte minorité consciente du but à poursuivre et des moyens à employer. Vient une situation révolutionnaire, et la masse des salariés qui, n'ayant rien à perdre, est prête à jouer son va-tout, trouvera dans cette minorité croissante les capacités suffisantes pour faire aboutir le mouvement et prendre en main la direction des forces productives socialisées.

SUR LA DEUXIÈME QUESTION :

(Situation politique du Parti, campagnes électorales, voix obtenue
chiffre des élus, etc.)

Le Congrès a constaté que dans onze seulement des villes qui :
sont fait représenter le programme du Parti a réuni depuis trois an-
tant sur le terrain municipal que sur le terrain législatif, le nomb-
de suffrages suivants :

Reims. — Elections municipales de 1881 : 1,300 voix. — Election
générales législatives de la même année, dans une seule circonscri-
tion : 800 voix.

Lyon. — Elections législatives générales de 1881 : 2,000 voix dans
la 1^{re} circonscription; élection législative partielle de 1882 : 1,71
voix dans la 3^e circonscription; élection partielle pour le Conseil g-
néral dans le 3^e canton : 535 voix.

Commentry. — Elections municipales de 1880 : 1,200 voix.

Roubaix. — Elections générales législatives de 1881 : 494 voix
élection municipale complémentaire de 1882 : 1,925 voix; élection
partielle pour le Conseil général de 1883 : 1,390 voix.

Troyes. — Elections législatives générales 1881 : 1,100 voix; éle-
ctions municipales de 1882 : 1,400 voix.

Paris. — Elections municipales de 1881 : 18,000 voix; élections lé-
gislatives de 1881 : 22,000 voix; élection législative complémentai-
XX^e arrondissement 1883 : 495 voix; élection législative complémen-
taire du 1^{er} arrondissement 1883 : 226 voix; élection partielle au
Conseil général (canton de Pantin) : 345 voix.

Roanne. — Elections municipales de 1881 : 600 voix; élections gé-
nérales législatives de 1881 : 800 voix; élection complémentaire mu-
nicipale de 1882, pour un seul quartier : 492 voix.

Montluçon. — Elections municipales de 1881 : 800 voix; élection
législatives de 1881, dans une seule circonscription : 768 voix.

Bézenet. — Election partielle au Conseil général (canton de Mon-
marault) de 1883 : 686 voix.

Moulins. — Elections municipales, complémentaires, 1882 : 600 voix.

Alais. — Election municipale complémentaire, 1882 : 1300 voix
élection partielle au Conseil général, 3^e canton : 444 voix.

Le Congrès constate également que dans trois villes parmi ce-
onze la victoire est restée à notre programme par la nomination de
tout le Conseil municipal à Commentry et par l'élection du citoyen
Lalauze, à Alais, et des citoyens Deparis, Calais, Millet, Creuzil-
Crétin, Delorme, Chollet et Chuzeville à Roanne.

Sur la proposition d'un de ses membres tendant à faire sanctionner le programme du Parti tel qu'il a été élaboré au Havre et à Roanne, Le Congrès,

Considérant que, sur les bases où il a été organisé par la Fédération du Nord, il était ouvert à tous les groupes, adhérents ou non au Parti,

✓ Décide qu'il y a lieu de ratifier le programme et le ratifie à l'unanimité.

Le Congrès décide de plus qu'aucun groupe du Parti ne pourra entrer dans les élections, tant municipales que législatives, sans arborer dans son intégralité le programme du Parti, tout en laissant, selon la décision du Congrès précédent, la liberté aux groupes de le faire suivre de tels articles additionnels qu'ils jugeront utiles à la cause; — articles additionnels qui ne pourront être, en aucun cas, en contradiction avec le programme unique et devront en temps utile être soumis au Conseil national à moins d'impossibilité.]

Voici ce programme :

Considérant,

Que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe ni de race ;

Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terre, usines, navires, banques, crédit, etc.);

Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir;

1° La forme individuelle qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel ;

2° La forme collective dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste ;

Considérant,

Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive — ou prolétariat — organisée en parti politique distinct ;

Qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel transformé ainsi d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation ;

Les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé, comme moyen d'organisation et de lutte, d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes :

A. — Programme politique.

1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations et surtout de la loi contre l'Association internationale des Travailleurs. — Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité

de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme ;

2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations ;

3° Suppression de la dette publique ;

4° Abolition des armées permanentes et armement général du peuple ;

5° La Commune maîtresse de son administration et de sa police.

B. — *Programme économique.*

1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. — Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes. — Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au-dessous de quatorze ans ; et, de quatorze à dix-huit ans, réduction de la journée de travail à six heures ;

2° Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières ;

3° Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière ;

4° Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

5° Égalité de salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes ;

6° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, mis pour leur entretien à la charge de la société représentée par l'État et par les communes ;

7° Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail ;

8° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc. restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

9° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie ;

10° Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux de divers ateliers ; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amende ou de retenues sur les salaires, (décret de la Commune du 27 avril 1871) ;

11° Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.), et l'exploitation de tous les ateliers confiée aux ouvriers qui y travaillent ;

12° Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 10,000 fr. — Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20,000 fr.

Sur la TROISIÈME QUESTION :

(Des modifications à apporter à l'organisation locale, régionale et nationale du Parti)

Le Congrès a décidé ce qui suit : les articles 5 et 6, titre VIII du Règlement général du Parti sont modifiés comme suit :

Art. 5. — Les groupes qui ne pourraient se faire représenter aux congrès du Parti par des délégués pris dans leur sein ne pourront se faire représenter que par un citoyen déjà mandaté par son propre groupe.

Art. 6. — Les votes ont lieu par délégué.

Saisi, par la majorité de ses membres, d'une proposition tendant à remplacer d'une organisation corporative l'organisation politique du Parti, le Congrès a confirmé la résolution prise sur ce point par le Congrès national de Roanne et qui est ainsi conçue :

« Considérant que l'organisation des travailleurs par métier est une conséquence naturelle et nécessaire de la production capitaliste ;

« Considérant que ces organisations seront d'un puissant concours pour la lutte économique et pour la lutte politique qui s'imposent ;

« Considérant qu'elles faciliteront la transformation des diverses industries privées d'aujourd'hui en autant de services publics en habituant les travailleurs à l'action commune et en mettant en jeu leurs capacités administratives ;

Le Congrès déclare que le Parti ouvrier doit encourager par tous les moyens en son pouvoir les organisations de métier, congrès, comités, etc. »

Le Congrès de Roubaix a décidé, en outre, qu'il y avait lieu de provoquer, au plus tôt, la formation d'Unions nationales de métiers, sachant à leur impuissance fatale les syndicats isolés, et seul moyen, pour empêcher l'inégalité qui existe aujourd'hui dans les salaires et la durée de travail d'une même industrie, d'empêcher que le salaire le plus bas et la journée de travail la plus longue ne deviennent, par suite de la concurrence entre fabricants, l'état général dans chaque industrie.]

Sur la QUATRIÈME QUESTION :

(Développement de la presse du Parti et des autres moyens de propagande)

Considérant que la propagande du Parti, pour donner son *maximum* de résultats avec le *minimum* de frais, tant financiers qu'intellectuels, doit être coordonnée et centralisée;

Le Congrès décide :

{ Relativement à la presse, }

1° Il y a lieu de constituer un Comité central de rédaction pour concourir — dans la mesure où il en sera requis — à la publication de journaux locaux; ce comité sera rétribué aussitôt que les ressources du Parti le permettront.

2° Pour la constitution de ce Comité il sera procédé comme il est déterminé aux articles 2 et 3 (titre VII) du Règlement général du Parti pour la formation du Conseil national.

3° Le nombre des membres de ce Comité n'est pas limité.

4° Le Comité pourra s'adjoindre, dans la ville où sera l'imprimerie centrale du Parti ou ailleurs, tels collaborateurs qu'il jugera utile.

5° Le siège du Comité de rédaction est fixé à Paris.

6° Les journaux qui useront du Comité de rédaction devront autant que possible faire composer et tirer dans la même imprimerie.

7° Un administrateur-rédacteur sera choisi dans la ville où se trouvera l'imprimerie centrale, pour surveiller la mise en pages et le tirage des journaux et pourvoir à leur expédition.

8° Il sera rétribué pour ce travail par les différents journaux proportionnellement à leur tirage.

9° Les journaux qui entreront dans la combinaison ci-dessus devront autant que possible prendre le sous-titre d'*organe du Parti ouvrier* et mettre en tête les Considérants du programme.

{ Relativement aux conférences :

Une Commission sera désignée par l'Agglomération parisienne pour centraliser les demandes de conférence venant des départements et aviser aux moyens d'y répondre le plus économiquement et le plus avantageusement possible. }

{ Relativement aux brochures :

Le Comité central de rédaction est chargé d'utiliser pour des publications spéciales tous les articles des journaux du Parti qui peuvent fournir matière à brochures. }

Sur la CINQUIÈME QUESTION :

(Le Parti ouvrier Avant, Pendant et après la Révolution)

Le Congrès a adopté à l'unanimité le rapport suivant :

Le Parti ouvrier avant la Révolution.

[La Révolution sociale, la seule à poursuivre, celle qui, en délogeant la bourgeoisie du pouvoir politique et en livrant ce pouvoir à

17 BIBLIOTHÈQUE

létariat, permettra à celui-ci d'opérer l'expropriation économique commandée par l'évolution normale du mode de production, cette révolution sociale ne sera pas un phénomène spontané; elle ne peut pas être décrétée, elle ne dépend pas de la plus ou moins vive impatience des intéressés; elle sera la conséquence fatale des bouleversements généraux qu'élabore la société moderne.

[La tâche du Parti ouvrier, parti d'action consciente auquel sa théorie scientifique fournit une tactique raisonnée, ne peut donc être de fixer l'heure de cette Révolution qui sortira des complications économiques et politiques dont l'Europe est destinée à être bientôt le théâtre. Le Parti ouvrier, c'est-à-dire la fraction du prolétariat émancipée intellectuellement, parvenue à une notion exacte des phénomènes économiques et de leurs tendances, le Parti ouvrier n'a qu'une œuvre à accomplir avant les événements qui déchaîneront les antagonismes sociaux existants, une œuvre d'instruction et de recrutement; instruire la masse, recruter une armée capable de profiter de la situation révolutionnaire ne pouvant manquer de se produire, voilà la besogne qui lui incombe à l'heure présente.]

Ce qui importe, c'est de constituer des groupes dans le plus grand nombre d'endroits possible, et les relier entre eux dans un système d'organisation tel, par exemple, que celui adopté par le Congrès national de Roanne.

Pour faire des hommes, pour faire des socialistes, pour donner aux exploités conscience de leur position d'exploités et du seul moyen de remédier à leur exploitation, pour les convaincre de la nécessité de la guerre de classe, tous les terrains sont bons dès l'instant qu'ils se prêtent à l'agitation et à la propagande.

Il faut prendre le milieu dans lequel on a à se mouvoir tel qu'il est, et, puisque le suffrage universel existe, s'adapter à la situation qu'il a créée; or la lutte telle qu'elle s'impose au Parti ouvrier, peut fort bien s'engager sur le terrain électoral; il s'agit seulement, à l'aide de la candidature de classe, de transporter la guerre de classe dans le domaine politique, d'enlever aux différents partis bourgeois les électeurs ouvriers afin de les grouper en parti distinct.

[Et comme la condition même d'un parti, c'est une idée commune; comme il n'est pas raisonnablement admissible qu'une armée ait trente-six espèces de drapeau, le Parti ouvrier ne doit avoir qu'un programme; l'unité de programme, en effet, peut seule parvenir à substituer à un éparpillement funeste la coordination des forces ouvrières, à l'incohérence la convergence des efforts.]

En résumé, l'œuvre du Parti ouvrier avant la Révolution, c'est de s'organiser solidement, de s'agrandir en poursuivant sur tous les terrains, notamment sur le terrain électoral, à l'aide de la candidature de classe et d'un programme unique, la lutte contre tous les partis politiques de la bourgeoisie.

Le Parti ouvrier pendant la Révolution.

Le jour où la période révolutionnaire s'ouvrira, les groupes du parti ouvrier devront agir chacun dans son milieu, rapidement et énergiquement. Le but immédiat, c'est la prise du pouvoir; pour l'atteindre, tous les moyens sont bons du moment qu'ils sont efficaces.

leur violence ne peut être subordonnée qu'au degré de résistance de la bourgeoisie elle-même. C'est de son attitude en ces circonstances qu'il dépendra que notre triomphe soit plus ou moins pénible pour elle.

Dès que, dans une localité, le Parti ouvrier sera devenu, d'une façon quelconque, le maître de la situation, les groupes du Parti procéderont seuls à la constitution du pouvoir révolutionnaire local, à la nomination de délégués aux divers postes.

Le premier acte du nouveau pouvoir devra être d'armer les ouvriers, puis de s'emparer des caisses publiques et des établissements financiers; il sera bon aussi de prendre des otages choisis parmi les plus riches capitalistes, parmi les gros bonnets de l'armée, de l'administration, de la magistrature et du clergé.]

[La sécurité du nouveau pouvoir à peu près garantie par ces mesures, on intéressera de suite la masse ouvrière et paysanne au nouvel ordre de choses, on mettra la main sur le commerce des vivres, on délivrera des bons pour les denrées de toute nature, on répondra, en un mot, à tous les besoins urgents de nourriture, de vêtements et de logements.]

Cela fait, on procédera à la prise de possession des établissements industriels et commerciaux où la concentration des capitaux est effectuée, de tout ce qui est grande industrie et grand commerce, on les déclarera propriété nationale. Ils seront alors confiés aux ouvriers qui y travaillent. Ces ouvriers feront leurs règlements et désigneront le personnel directeur; la production et le travail continueront sous le contrôle du pouvoir révolutionnaire.

Quant aux paysans, on leur annoncera immédiatement l'annulation de toutes les dettes non hypothécaires, la réduction de moitié des dettes hypothécaires confisquées au profit de la collectivité, la suppression de l'impôt foncier, la faculté de paiement en nature pour leur part de contributions aux charges sociales, qui sera ultérieurement fixée, la distribution gratuite de semences et d'engrais; seules les grandes propriétés seront expropriées.

[Tout cela devra être exécuté dans sa sphère par chaque pouvoir local qui aura en outre d'une manière générale à appliquer le plus promptement et le plus complètement possible les divers articles du programme unique du Parti.]

Un des premiers soins des divers pouvoirs révolutionnaires locaux devra être de former un pouvoir révolutionnaire central. L'organisation actuelle du Parti pourra servir de base pour la constitution de ce pouvoir à l'aide de délégués exclusivement désignés par les groupes locaux du Parti conservant sur leurs mandataires la faculté absolue de révocation.

La tâche des pouvoirs locaux que nous venons de résumer, sera en grand la tâche du pouvoir central qui aura à universaliser le mouvement, à porter la révolution dans les régions où des groupes locaux n'auraient pas pris l'initiative, à régler les questions générales telles que celles concernant les chemins de fer, les postes, télégraphes, etc., et la suppression de la dette publique.

La besogne du pouvoir révolutionnaire central sera, on le verra, facilitée par l'unité du programme qui évitera la divergence d'écarts.

et d'action, source de division dont ne manqueraient pas de profiter les dirigeants de la bourgeoisie.

Pour les points que nous n'avons pas abordés, pour les détails qui ne trouveraient pas leur solution dans le programme, nous allons brièvement formuler les principes généraux qui doivent, à notre avis, guider le Parti ouvrier durant la période révolutionnaire.

C'est en vertu de décisions émanant des nouveaux pouvoirs que devront toujours avoir lieu les expropriations, prises de possession, confiscations, etc.; ce n'est que lorsque celles-ci auront été opérées également, pouvons-nous dire, qu'on appellera la masse à en bénéficier. Il y a là une question de forme importante, étant donné que la plus grande partie de la masse ne bougerait pas si elle était simplement laissée libre de prendre ou invitée à prendre, prisonnière qu'elle serait de ses opinions actuelles contraires à une semblable action individuelle, tandis qu'elle sera portée par ces mêmes opinions à s'incliner devant tout arrêté officiel des détenteurs du pouvoir qui, quels qu'ils soient, représentent pour elle l'autorité.

On ne peut rationnellement avoir recours, pour organiser une chose, qu'aux partisans de cette chose; aussi ne faudra-t-il pas recourir à l'expédient du suffrage universel, soit pour constituer, soit pour consacrer les pouvoirs révolutionnaires.

Les groupes du Parti ouvrier devront être les seuls à agir, et ils devront agir dictatorialement, qu'ils agissent pour attirer les sympathies de la masse ouvrière et paysanne en satisfaisant ses intérêts matériels ou pour assurer la sécurité du nouveau pouvoir et l'exécution des mesures révolutionnaires.)

En dehors des tentatives d'opposition qui devront, quelque forme qu'elles revêtent, être résolument réprimées, les pouvoirs révolutionnaires auront, afin de ne pas perdre un temps précieux en puéilités, à ne pas oublier une minute que c'est une transformation dans les choses qu'il y a à poursuivre et à effectuer et que les faits, la manière d'être des choses doivent seuls déterminer les modifications successives à accomplir.

Quant aux personnes, à part celles qui manifesteraient des vellétés de résistance, qui seraient coupables d'actes d'hostilité, à part celles qui, dans le passé, se seront montrées les ennemis implacablement redoutés du prolétariat et du socialisme, nous pensons toujours conséquents avec notre matérialisme scientifique, que l'individu ne pourrait être rendu responsable des rapports de classe dont il a été la créature.

Ne s'abaissant pas à être l'agent de rancunes ou d'inimitiés personnelles, les pouvoirs révolutionnaires se souviendront que l'expropriation socialiste doit être une expropriation au profit de tous; que le capitaliste disparu en tant que capitaliste, doit être, en tant qu'homme, traité comme les autres, admis sur un pied d'égalité à jouir des mêmes avantages.)

Ils laisseront enfin son instrument de travail au petit producteur, sachant que le mouvement social est un enchaînement naturel de phénomènes qu'on ne peut supprimer à volonté, et qu'on ne fera une œuvre solide, œuvre durable, qu'à condition de s'adapter scrupuleusement, pour réaliser la socialisation des forces productives, aux divers degrés de développement de ces forces.)

Le Parti ouvrier après la Révolution.

Après la Révolution, c'est-à-dire après la complète transformation de la propriété et de la production capitalistes, en propriété et en production sociales, il n'y a plus place pour le Parti ouvrier. Parti de classe il disparaît avec les classes. Parti de lutte, il disparaît avec l'objet même de la lutte, la bourgeoisie à exproprier politiquement et économiquement.

Il en est de même de l'Etat. Comme l'écrivait admirablement Engels dans sa réponse à Durhing : « Les sociétés qui s'étaient mues jusqu'ici dans l'antagonisme des classes avaient besoin de l'Etat, c'est-à-dire d'une organisation de la classe exploitante pour assurer leurs conditions d'exploitation et surtout pour maintenir par la force la classe exploitée dans les conditions de soumission, esclavage, servage, salariat, que réclamait le mode de production existant... Dès qu'il n'existe plus de classe à maintenir dans l'oppression, dès que la domination de classe, la lutte pour l'existence basée sur l'anarchie de la production, les collisions et les excès qui en découlent sont balayés, — il n'y a plus rien à réprimer, un Etat devient inutile. Le premier acte par lequel l'Etat se constituera réellement le représentant de toute la société — la prise de possession des moyens de production au nom de la société — sera en même temps son dernier acte comme Etat. Le gouvernement des personnes fait place à l'administration des choses et à la direction des procédés de production. La société libre ne peut tolérer l'existence d'un Etat entre elle et ses membres! » (1).

Sur la SIXIÈME QUESTION :

(D'une législation internationale du travail et d'un Congrès international à cet effet)

Après avoir affirmé que l'émancipation ouvrière ne peut sortir que de l'organisation du Proletariat en parti de classe, s'emparant révolutionnairement du pouvoir politique pour l'expropriation de la classe capitaliste et l'appropriation sociale des moyens de production. Le septième Congrès national du Parti ouvrier, d'accord avec les délégués de la *Democratic-Federation* d'Angleterre et d'Ecosse, adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Il y a intérêt pour les Partis socialistes des deux mondes à entreprendre une campagne commune en vue d'une législation internationale du travail.

2° Cette législation internationale devra porter : a. Sur l'interdiction du travail des enfants au dessous de quatorze ans; b. Sur la limitation du travail des hommes et des femmes; c. Sur l'interdiction du travail de nuit sauf certains cas à déterminer d'après les exigences de la production mécanique moderne; d. Sur l'interdiction de certaines branches d'industrie et de certains modes de fabrication.

(1) *Socialisme utopique et socialisme scientifique* par F. ENGELS.

diciables à la santé des travailleurs; e. Sur la fixation d'un minimum international de salaire.
La journée de travail devra être fixée au *maximum* à huit heures, et le Congrès invite les organisations ouvrières assez puissantes pour arracher à leurs gouvernants une réduction plus considérable à l'échelle nationale dans ce sens.
Le *minimum* de salaire fixé internationalement devra être le même pour les travailleurs des deux sexes.]

Congrès international.

La proposition des délégués de la *Démocratie-Fédération* d'Angleterre et d'Écosse, tendant à ce que le prochain Congrès international se réunisse à Londres;
La lettre de Bebel, Liebknecht, Wollmar, députés au Reichstag, quant à l'impossibilité pour le Parti ouvrier socialiste allemand de prendre part à un Congrès international qui aurait lieu en 1884;
Le septième Congrès national du Parti ouvrier français a émis le

Que Londres soit choisi pour siège du Congrès international.
Que le Congrès ait lieu au printemps de 1885.
La communication de ce double vœu devra être faite par le Conseil national du Parti ouvrier français, siégeant à Reims, à tous les groupes comprenant le Parti et à tous les Partis ouvriers socialistes étrangers.

Congrès national.

Le Congrès international qui doit avoir lieu au printemps 1885;
L'intention manifestée par les groupes de l'industrie textile de convoquer le plus prochainement possible un Congrès corporatif national;
Le septième Congrès national du Parti ouvrier a décidé qu'il y a lieu de renvoyer en Avril 1886 le huitième Congrès national, à moins que les circonstances n'amènent les groupes du Parti à raporter la date de sa tenue.
La ville de Bourges a été choisie pour siège de ce Congrès et l'ordre du jour ainsi fixé :
1. Situation du parti;
2. Au point de vue de la propagande (presse, brochures, etc.).
3. Au point de vue de l'organisation et de l'action politique et corporative.
4. De la tactique électorale du Parti.
5. Suite de la statistique ouvrière (salaires, profits patronaux, heures de travail; chômages, etc.).
6. La classe ouvrière et les réformes politiques et économiques de la bourgeoisie.
7. Du rôle du pouvoir politique dans la société capitaliste actuelle pendant la période révolutionnaire.

Conseil national.

Le Congrès choisit à l'unanimité la ville de Reims comme siège du Conseil national pour l'année 1884-85 et invite les groupes de l'agglomération rémoise à procéder, le plus promptement possible, à l'élection des membres dudit Conseil, comme il est statué dans le Règlement général du Parti ouvrier. (Titre VII, articles 2, 3, 4.)

Résolutions diverses.

Fédération nationale de l'industrie textile.

Les délégués des villes de Roanne, Roubaix, Reims, Lyon, Troyes, tous représentant des corporations se rattachant à l'industrie textile (tissage, filature, peignage, teinture, bonneterie, etc., etc.)

Considérant que la situation des ouvriers employés dans cette industrie est de plus en plus malheureuse;

Considérant que leur état d'isolement les livre sans moyens de défense au bon plaisir patronal qui se traduit par des réductions constantes de salaires et par des règlements d'ateliers de plus en plus arbitraires;

Considérant, d'autre part, que l'impuissance constatée des groupements corporatifs a eu pour motif unique leur isolement :

Décident qu'il y a lieu de provoquer la formation d'une vaste fédération corporative nationale de l'industrie textile;

Choisissent Roanne comme siège provisoire de cette fédération et donnent mandat à la Chambre syndicale, l'Union des tisseurs, de cette ville, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ces décisions.

Fédération nationale des verriers.

Les délégués au Congrès national de Roubaix de 1884, représentant les Chambres syndicales des verreries de Montluçon (Allier), de Lavaveix-les-Mines (Creuse), d'Anzin (Nord), et des verriers du Midi, ont décidé pour les motifs suivants de jeter les bases d'une Union nationale des verriers de France :

Dans l'état d'isolement où se trouvent les différentes parties ou groupes de la corporation, les patrons profitent de l'inégalité qui existe selon les localités dans les salaires et les heures de travail pour augmenter de plus en plus leur exploitation.

Le seul moyen de remédier à cet état de choses est une entente et une Fédération entre tous les groupes aujourd'hui isolés, de façon à ce que les moins exploités puissent aider à améliorer le sort de ceux qui sont à la fois plus misérables et plus asservis, tous devenant ainsi plus forts pour résister à l'exploitation patronale.

Cette Union nationale qui devrait être consacrée par un Congrès de toute la corporation pourrait être établie sur les bases suivantes :

Les Chambres syndicales ou groupes resteraient maîtres de leur caisse et de leur organisation locale; mais seraient reliés entre eux par un conseil national qui devrait être tenu au courant de l'état des caisses particulières et à être consulté dans tous les cas où une décision s'imposerait.

Une cotisation de _____ par membre et par mois pourrait être établie pour couvrir les frais et fournir aux dépenses de ce conseil national.

Il ne s'agit, d'ailleurs ici, que d'un projet que les délégués, présents au Congrès national de Roubaix, sont chargés de soumettre à toutes les localités où existe l'industrie de la verrerie. Les adhésions devraient être provisoirement envoyées à la Chambre syndicale de la verrerie de Montluçon (Allier).

Grève d'Anzin.

En présence de ce qui se passe à Anzin,

considérant,

la grève qui dure depuis plus d'un mois a été provoquée par la réaction;

considérant,

après avoir refusé d'intervenir, sous la forme de pain, en faveur des femmes et des enfants de ces grévistes malgré eux, la République bourgeoise vient de mettre l'armée dite nationale au service des bandes de Latour, des Audiffret-Pasquier, des de Witt et autres accapareurs d'une propriété aussi nationale que les mines;

le septième Congrès du Parti ouvrier français déclare se solidariser avec les mineurs d'Anzin, proteste de toutes ses forces contre le monstrueux usage qui est fait des pouvoirs publics au profit des voleurs contre les volés et dénonce à l'indignation de la France ouverte les derniers hauts faits de la police, de la gendarmerie, des troupes de l'armée et de la magistrature.

Mais considérant, d'autre part, que ces exploits patronaux et gouvernementaux se renouvelleront tant qu'il existera une classe capitaliste maîtresse du pouvoir politique;

le Congrès affirme, une fois de plus, la nécessité pour le prolétariat organisé et conscient de mettre la main sur l'Etat bourgeois pour arracher à la nation, seule propriétaire, tous les grands moyens de production en commençant par les mines, chemins de fer, tissages, usines, banques, etc.

Réponse à un factum.

Le fait est donné aux citoyens P. Lafargue, G. Deville, J. Guesde, G. et R. Fréjac de la réponse qu'ils avaient été chargés de faire, au nom de Saint-Etienne, par le Congrès national de Roanne, et déposent sur le bureau du Congrès.

La réponse autographiée sera mise à la disposition de tous les membres du Parti, sous la responsabilité de ces derniers.

Incident Moreau.

« Considérant que de l'enquête contradictoire à laquelle s'est livrée sa commission, il résulte que les deux seuls faits établis à la charge du citoyen Moreau sont les suivants :

1° Le citoyen Moreau est propriétaire, et comme tel il exploite ses locataires;

2° Le citoyen Moreau pratique un système de primes qui consiste à faire payer plus à ceux qui sont plus pauvres;

« Considérant d'autre part que le Congrès national de Roubaix est un Congrès libre ouvert aux groupes adhérents ou non au Parti ouvrier;

« Le Congrès ne peut que regretter que le Cercle de l'Enseignement mutuel ait choisi pour le représenter un propriétaire de ce genre et passe à l'ordre du jour. »

Protestation.

Le Congrès a dû s'occuper, dans sa séance privée du 3 avril, des violences dont ont été l'objet de la part de la police plusieurs ouvriers dans la réunion publique du 4, alors que les bourgeois provocateurs étaient appuyés et encouragés par cette même police.

Le Congrès proteste notamment contre l'arrestation dont a été victime un citoyen de Lille, traîné les menottes aux mains, comme un malfaiteur, jusqu'à la mairie et portant encore sur son visage les traces de la brutalité des agents.

Avant de se séparer, le Congrès décide d'adresser ses plus vifs remerciements à la population ouvrière de Roubaix pour l'empressement, soutenu, qu'elle a apporté à toutes nos séances publiques pour l'énergie avec laquelle elle a su maintenir l'ordre contre les perturbateurs systématiques de la classe patronale.

Il adresse également ses sympathies à la population belge et demande que la double terreur patronale et policière ne l'empêche pas de prendre part à nos travaux aussi souvent et en aussi grand nombre qu'elle aurait voulu.

